

Réunion du jeudi 19 novembre 2020 à 20h 15 sous la présidence de M. Jean-Gabriel MASSON, Maire

Présents : MASSON JG, DELATTRE M, FRULEUX B, LAGACHE V, LEMAIRE R, DEFEVRE A, INGELAERE T, MOUCHON J, PRUVOST G, ROUSSEL D, JAMEZ G

Excusés : BLONDEL R, GERNEZ N, CHRETIEN C, SIRIEYS F (procurations données).

✓ ***Convention de soutien à la réserve opérationnelle***

Monsieur le maire présente la convention de soutien à la réserve opérationnelle.

Elle vise à faciliter la mobilisation des agents municipaux réserviste, même si on n'a personne dans la réserve pour l'instant.

Sur les points à valider en conseil, laissée à l'appréciation de la commune :

De 1 à 5 jours d'absence, délai de préavis de 2 semaines, 6 jours à 10 jours d'absence, délai de préavis d'un mois (accord de l'employeur au-delà). Pas de clause de réactivité.

Durée maximum de 5 ans pour la convention

Décision prise à l'unanimité

✓ ***Concert de poche***

Concert de poche, en collaboration avec la MEL : Créer du lien social tous âges, lien avec l'école et concert. Concert programmé le samedi 20 mars 2021 dans l'église à Fromelles

Selon la jauge autorisée à ce moment-là : concert classique violon + atelier avec élèves CM (8h) : enseignement, chant ...

Financement : 3000 € pour la commune (artistes, matériel, cours élèves). Faire payer l'entrée au tarif de 10 € maximum (pour payer les droits de Sacem) – budget global jusqu'à 12 000 € financé en partie par la MEL + verre de l'amitié si possible.

Convention pour mise en place du concert le 20 mars 2021 à l'église de Fromelles, préciser clause de report en cas de crise sanitaire.

Décision prise à l'unanimité

✓ ***Ecole***

300 masques enfants réalisés par les bénévoles et distribués aux enfants ce vendredi 13 novembre.

Bilan de la commission vie scolaire et du conseil d'école – Les 3 classes iront à la piscine

Nouveau protocole sanitaire avec les 3 services de cantine pour améliorer la distanciation entre chaque classe.

Demande de subvention exceptionnelle de 1710 € dont une partie permettra des plantations d'arbuste sur l'Abbiette (600 €).

Le conseil acte le principe d'une aide sur 2021 à hauteur de 1710 €. Il est proposé de solliciter à nouveau la subvention régionale pour la plantation des arbres (90% des fournitures sur arbres et arbustes) en y incluant les plantations d'arbres et cette action avec l'école de plantation d'arbustes, soit une subvention de 498 € de portant sur un total de 553.35 € HT de fourniture, auquel s'ajoute 750 € HT de main d'œuvre (spécifiquement pour les plantations).

Décision prise à l'unanimité

✓ **Apef**

Monsieur le maire expose le fonctionnement en délégation de la cantine et la garderie qui a prévalu jusque juillet 2017. Jusqu'en juillet 2016, la commune de Fromelles mettait à disposition du personnel communal. Pour l'année 2016-2017, l'absence de mise à disposition a été compensée par une subvention exceptionnelle dont le solde n'avait pu être versé, faute d'un accord dans le bilan financier.

L'APEF a présenté un nouveau bilan corrigé pour lequel commune et APEF sont tombés d'accord. Il est convenu que l'APEF cantine et garderie puisse honorer les dettes restantes (SEWEP, avance de trésorerie de l'APEF activités) sans nécessité d'en tirer un bénéfice, les activités ayant cessé.

Il est proposé le versement du solde de cette subvention exceptionnelle, soit 4000 €, permettant d'honorer les dettes restantes.

Décision prise à l'unanimité

✓ **Déclaration Modificative pour la vente du tracteur et de la remorque**

Ancien tracteur en instance d'être vendu. Un acheteur a proposé le rachat, au prix de 1500 € TTC
Accord du conseil municipal pour la vente du tracteur. Il sera proposé également la vente de la remorque agricole dès confirmation d'un acheteur (remorque à 25 km/h maximum, pas de carte grise).
Le nouveau tracteur arrivé

Décision prise à l'unanimité

✓ ***Instauration d'un système d'information national des fourrières auto***

Information est faite de la mise en place d'un système d'information. Accord donné pour partager les infos

✓ ***Retour sur les réunions avec la MEL : modification du PLU, PPI Voirie, fin chantier assainissement...***

Fin de chantier assainissement

Tout s'est bien passé. Reste à réaliser le marquage au sol

Point voirie PPI (plan triennal)

Monsieur le maire présente les demandes de la commune à la MEL dans le cadre du plan voirie sur les années à venir.

2020 : Réfection voirie Pont rivière des layes-art questro,

Relance faire sur la réfection du pont route d'Herlies

Projets à venir en 2021 (inscrit dans le plan triennal précédent) :

- Rue de Verdun : plateau ralentisseur avec les modifications suivantes : rendre prioritaire la rue des mimosas, remise aux normes des arrêts de bus
- Création liaison douce entre le VC Corner et le parc mémorial australien

Plan triennal :

- Rue de l'église en double sens jusqu'au parking de l'école et à la rue du train de Loos, puis en sens unique vers l'église et sens unique rue des Vaulx vers Aubers-Herlies avec obligation de prendre le rond-point route d'Herlies.
Nécessité de faire ralentir rue des vaulx, autrement que par des plateaux.
- Voir exemple d'aménagements en chicane réalisés à la chapelle d'Armentières, tout en préservant le passage des convois agricoles.

- Sécurisation passage piétons à côté de l'APA pour les collégiens-lycéens

- Travaux de maintenance rue de la Marlacque (pose panneau danger en attendant)

- Route d'Herlies :
Prolongation du trottoir rue des roitelets vers rond-point
Jonction domaine de la pommeraie - ferme Loridan
Voirie ferme Loridan-rue de la Faveille, existence passage pour piétons sans trottoir, déplacer le panneau d'entrée du village
- Route d'Aubers : sécurisation piétons vers futur lotissement et distributeur de légumes
Demande de retraçage sur le rond-point et réflexion à avoir pour limiter l'accélération en sortie de rond-point.
- Route de la Joirie : accotement non stabilisé, limitation de la vitesse et on ne peut plus s'y croiser ; effet positif de ralentissement quand on impose une priorité dans le croisement.
- Réflexion d'agrandissement de parking école en fonction des opportunités foncières.

Accord sur ces orientations

PLU

Lancement d'une modification simplifiée du PLU sur 2021.

Ajout uniquement des demandes non honorées : casemate 586 rue de la joirie repéré en tant qu'IPAP à la demande de la Région

Reprise des remarques du conseil municipal précédent : pb de changement de destination impossible en zone Nz en Ne (y compris sur volume existant).

Plusieurs remarques ont été remontées par notre service instructeur, le SIVOM. Exemple : règle trop contraignante de construction pour les terrains de moins de 12 de façade sur l'emprise à la voie publique.

Trame verte et bleue

Retours sur la réunion de Fromelles avec Aubers et Le Maisnil

- Etude Cadre de vie BOCAGE réalisée en 2013, partie liaison douce.

- Arrêté de prise de compétences de chemin en liaison douce par la CCW avec la carte qui reprend la liste des chemins.

- Le schéma de PADD de la CCWeppes repris dans les PLU en 2005 (pour le détail sur Fromelles, cela figure dans l'étude cadre de vie de Bocage)

La trame verte et bleue y a été réaffirmée dans le PADD de 2019 sur le nouveau PLU

<https://documents-pluccw.lillemetropole.fr/>

On y retrouve dans la carte générale de destination des sols les réserves souhaitées de cheminement doux.

Dans les points évoqués pour Fromelles :

- Renforcer le maillage existant Aubers-Fromelles par les 2 liaisons PDIPR
- Signalisation, sécurisation sur les portions le long des ex routes départementales, soit par du cheminement doux le long des routes, soit par les alternatives de tracés proposés aux PLU de 2005 et de 2020. cf réserves F5, F6, F10, F12
- Créer un maillage Fromelles-Le Maisnil avec la création de liaisons douces nouvelles et la reprise de chemins agricoles existants privés (cf réserves F4, F9)
- Débuter le réseau de piste cyclables (Escobecques / Radinghem / Le Maisnil / Fromelles / Aubers / Illies). Cf réserve F13.
- Réflexion sur l'avenir de l'espace naturel de l'Abbiette, avec une éventuelle prise de compétence de la MEL. Soit environ 4.5ha de propriété communale et une réserve S2 au PLU de plusieurs ha supplémentaires, avec valorisation de l'espace naturel et du patrimoine de guerre (réserve F3).

✓ **Salle de sports**

Base de vie nettoyée prête à la construction, nouvel accès

2 dossiers de subventions déposés : DSIL (Département) pour 443 00 € et EQSP équipements sportifs (Région) pour 150 000 €

4 banques sont contactées pour le financement du crédit : crédit classique sur 20 ou 25 ans et crédit relais pour financer la FCTVA

Un nouvel espace de stockage des matériaux est créé derrière la déchèterie, sur l'ancien emplacement de la CCW qui a été réhabilité.

✓ **Informations diverses**

Colis des aînés 129 colis et 93 foyers : Préparation des colis vendredi 11 décembre en mairie. Reste à définir le jour de livraison pour les binômes : vendredi 18 ou samedi 19 décembre

On ne rentre pas chez les aînés

Concours de sapins décorés pour les fêtes de fin d'année : inscription pour le 13 décembre auprès de Myriam Delattre. Passage du Jury du 20 au 23/12. Les 5 lots attribués proviendront des commerçants locaux.

Médiathèque : possibilité de remettre en place un drive ou un portage

Vœux du maire : Ils n'auront pas lieu dans la forme habituelle en présentiel. Le Département du Nord lance du 17 novembre au 1er décembre 2020

Eglise

Subvention ADVB : « Le Département du Nord lance du 17 novembre au 1er décembre 2020 un appel à projets ADVB exceptionnel, à destination des communes de moins de 5000 habitants. Ces projets, qui seront à déposer sur la plateforme <http://aster.lenord.fr>, pourront concerner la construction, la rénovation, l'entretien ou l'aménagement du patrimoine communal, ou la réalisation d'espaces publics qualitatifs. Le taux de subvention pourra représenter jusqu'à 50% du coût total du projet, qui ne pourra lui-même excéder 70 000 € HT.

Notre objectif est d'accompagner au plus vite les maîtres d'ouvrage dans le lancement de nouveaux chantiers, avec la participation d'entreprises locales pour soutenir l'emploi sur les territoires, c'est

pourquoi nous vous demandons de débiter les travaux au plus tard le 31 mars et de les avoir terminés au plus tard le 30 septembre 2021 ».

Décision prise à l'unanimité de solliciter la subvention.

Tous les sujets du jour ayant été abordés, la clôture de la séance a lieu à 23h25